

Portail AlphaTango :

URL : <https://alphantango.aviation-civile.gouv.fr>

Assistance : assistance-alphantango@aviation-civile.gouv.fr

Aide en ligne : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/alphantango#e2>

Site web DGAC, rubrique « Drones : usages professionnels »

URL : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-usages-professionnels>

Guide: http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide_drones_activites_particulieres.pdf

Démarche	Applicabilité		Documents utiles Sauf mention contraire, documents disponibles sur https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-usages-professionnels#e6	Action	§ applicable du guide
	Scénarios	Aéronefs			
Démarches relatives aux aéronefs					
Immatriculer l'aéronef	Tous	> 25 kg		(Disposition à venir)	§ 8.1
Enregistrer l'aéronef	Tous	A partir du 26/12/2018 : obligatoire si ≥ 800 g (ou si équipé d'un dispositif de signalement électronique – disposition à venir) (facultatif sinon)		Le propriétaire doit enregistrer l'aéronef sur AlphaTango . Note : si l'exploitant est le propriétaire il peut enregistrer son aéronef au sein de la procédure de déclaration d'activité. Apposer le n° d'enregistrement sur l'aéronef (sauf si immatriculé). L'enregistrement doit être mis à jour en cas de modification, cession, perte/vol ou mise hors service de l'aéronef.	§ 8.2
Rédiger un manuel d'utilisation et d'entretien	Tous	Tous, sauf aérostats captifs	Canevas-type de manuel	Archiver et tenir à disposition des autorités Si une attestation de conception est requise : joindre le manuel à la demande	§ 9.1 et annexe 3
Obtenir une attestation de conception	S1	> 25 kg	Canevas-type de dossier technique	Adresser la demande au pôle DSAC/NO/NAV en joignant le dossier technique, le manuel d'utilisation et d'entretien et, le cas échéant, les autres éléments décrits dans le guide (ex : vidéo)	§ 9.2 et annexe 3
	S3	Aérostats captifs > 25 kg Autres aéronefs > 2 kg			
	S-2 et S-4	Tous			
Obtenir une attestation de conformité d'un aéronef particulier à une attestation de conception de type	Tous	Aéronefs faisant l'objet d'une attestation de conception de type	Modèle d'attestation de conformité	Pour chaque aéronef livré à un exploitant, le titulaire de l'attestation de conception de type doit délivrer une attestation de conformité de l'aéronef au type	Annexe 3 § A3.3.b

Démarche	Applicabilité		Documents utiles Sauf mention contraire, documents disponibles sur https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-usages-professionnels#e6	Action	§ applicable du guide
	Scénarios	Aéronefs			
Démarches relatives aux télépilotes					
Obtenir une attestation d'aptitude aux fonctions de télépilote	Tous	Télépilote déjà en fonction au 30 juin 2018 (listés ou ayant été listés dans le MAP d'un exploitant déclaré)	Formulaires de demande	Formulaire à adresser à l'adresse dsac-telepilotes-attestation-aptitude-bf@aviation-civile.gouv.fr avec les pièces jointes demandées dans le formulaire	§ 12.2
Obtenir un certificat d'aptitude théorique de télépilote	Tous	Tous, sauf aérostats captifs		Pour s'inscrire à l'examen organisé par la DGAC, se référer à https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/examens-theoriques-bb-ulm-iulm-telepilote-national-laplplah-part-fcl	Encart § 10.1
Obtenir une attestation de suivi de formation pratique	Tous	Tous, sauf aérostats captifs		Après avoir vérifié l'acquisition des compétences pratiques* pour le ou les scénarios opérationnels considérés* et renseigné un livret de progression, l'organisme de formation délivre une attestation de suivi de formation. * cf. annexe II de l'arrêté Formation du 18/05/2018 Un télépilote ne peut assurer sa propre formation pratique.	§ 13.3
Obtenir une attestation de démonstration des compétences	S-1 à S-3	> 25 kg sauf aérostats captifs		Contactez la DSAC/IR territorialement compétente	§ 13.3.c
Démarches relatives à l'exploitant (indépendamment d'un vol donné)					
Rédiger un manuel d'activités particulières (MAP)	Tous	Sauf aérostats captifs non autonomes < 25 kg	Canevas-type de MAP	Archiver et tenir à disposition des autorités	§ 16.3
Déclarer son activité	Tous	Tous	- CERFA n° 15475 et sa notice + annexe (pour déclarer des aéronefs supplémentaires)	Réaliser la déclaration en ligne sur le portail AlphaTango (recommandé) . L'accusé est alors obtenu immédiatement. A défaut, adresser le CERFA à la DSAC/IR territorialement compétente. A réaliser au démarrage de l'activité, puis tous les 24 mois (ou plus tôt si modification).	§ 15.1
Obtenir un accord pour des « activités permanentes »	Tous	Tous	CERFA 15478 et sa notice	Adresser une demande d'accord du comité régional de l'espace aérien à la DSAC/IR territorialement compétente.	§ 16.6

Démarche	Applicabilité		Documents utiles Sauf mention contraire, documents disponibles sur https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-usages-professionnels#e6	Action	§ applicable du guide
	Scénarios	Aéronefs			
Rendre compte d'un évènement en service	Tous	Tous	Formulaire REX	Adresser aux pôles DSAC/NO/NAV et DSAC/NO/OH	§ 16.4
Adresser un bilan annuel d'activité (chaque année en janvier)	Tous	Tous	- CERFA n° 15474 et sa notice	Réaliser la déclaration en ligne sur le portail AlphaTango (recommandé). A défaut, adresser le CERFA à la DSAC/IR territorialement compétente.	§ 16.5
Démarches relatives à la réalisation d'un vol particulier					
Déclarer un vol en zone peuplée à la préfecture	S-3 (ou autorisation spécifique)	Tous	- CERFA n° 15476 et sa notice	Réaliser la notification en ligne sur le portail AlphaTango ou adresser le CERFA à la préfecture territorialement compétente Dans les 2 cas : - préavis minimal de 5 jours ouvrables - avant la première notification, contacter la préfecture pour connaître les pièces justificatives à fournir	§ 19.5
Notifier un vol au ministère des Armées	- H>50m, dans zone basse hauteur militaire, ou - Hors vue	Tous		Réaliser la notification en ligne sur le portail AlphaTango , en respectant les règles de préavis	§ 19.6
Obtenir une dérogation préfectorale pour un vol de nuit	Tous (hors espace aérien ségrégué)	Tous sauf ballons captifs	Formulaire R5-TAAG-4-F2	Adresser à la préfecture territorialement compétente avec un préavis suffisant + copie à la DSAC (DSAC/IR ou DSAC/NO/OH selon le cas : voir formulaire)	§ 16.2
Obtenir une dérogation préfectorale pour un dépassement des limites de hauteur en vol hors vue	S-2, S-4 (hors espace aérien ségrégué)	Tous		Adresser à la préfecture territorialement compétente avec un préavis suffisant + copie à DSAC/NO/OH <i>(note : pour un vol au-dessus de 50m en scénario S-2 d'un aéronef de plus de 2 kg, une autorisation spécifique de la DSAC est également requise)</i>	§ 14.1 b)
Obtenir un accord pour un vol en vue du télépilote à plus de 150 m de hauteur	S-1, S-3 H > 150 m	Tous	CERFA n° 15478 et sa notice	Adresser une demande d'accord du comité régional de l'espace aérien à la DSAC/IR territorialement compétente	§ 18.2.a

Démarche	Applicabilité		Documents utiles Sauf mention contraire, documents disponibles sur https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-usages-professionnels#e6	Action	§ applicable du guide
	Scénarios	Aéronefs			
Obtenir un accord pour un vol : - au voisinage d'un aérodrome, ou - au-dessus d'une zone dont le survol à basse hauteur est normalement interdit, ou - dans une portion d'espace aérien dont l'accès est réglementé (zones « interdites », « réglementées » ou « dangereuses », CTR)	Tous	Tous	Dans certains cas, des protocoles-type sont disponibles auprès de l'organisme compétent	Contactez l'organisme compétent pour accord. Dans certains cas, cet organisme peut requérir l'établissement d'un protocole.	§ 19
Obtenir un accord de mise en œuvre d'un aérostat captif autonome	Tous	Aérostat captif utilisé de manière autonome (c'est-à-dire sans la présence continue d'un télépilote)	-	Contactez la DSAC/IR territorialement compétente pour déterminer si cet aéronef captif constitue un obstacle et si une information aéronautique est nécessaire.	§ 21.2
Autorisations spécifiques					
Obtenir une autorisation spécifique	Toute utilisation en dehors des 4 scénarios opérationnels prédéfinis ou en déviation aux conditions de réalisation de ces scénarios fixés dans l'arrêté Aéronef		Formulaire R5-TAAG-4-F1	Adresser la demande à la DSAC/IR territorialement compétente ou au pôle DSAC/NO/OH , selon les instructions du formulaire.	§ 4.1